

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 Fructidor.

(Ere Vulgaire).

Vendredi 9 Septembre 1796.

*Insulte faite par le peuple de Rome aux secrétaires des commissaires français, à la nouvelle de la levée du siège de Mantoue. — Prétendu miracle arrivé à Rome. — Cérémonie du couronnement de la Vierge à Gènes. — Arrivée de plusieurs officiers corses à Gènes. — Règlement concernant la caisse de comptes courans. — Réflexions sur la question de savoir s'il faut faire une révolution en Allemagne. — Discussion au conseil des cinq cents sur le projet d'amnistie.*

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

## ITALIE.

De Rome, le 9 août.

Dès qu'on apprit ici la levée du siège de Mantoue & les avantages remportés par les Autrichiens, on ne douta pas que les Français ne fussent bientôt chassés d'Italie. *Voilà*, disoient les hypocrites, *les événemens annoncés par tant de miracles de la Sainte-Vierge. Nous sommes enfin délivrés des ennemis de notre sainte-religion.* On n'aura pas de peine à croire qu'un pareil langage produisit bientôt une grande fermentation parmi le peuple. Deux secrétaires des commissaires français furent insultés & poursuivis dans les rues. Ils auroient peut-être été massacrés, s'ils n'eussent trouvé un asyle dans le palais de princesse Santa-Croce. Le chevalier Azzara signiffa au gouvernement qu'il alloit partir avec l'agent de la république française, le citoyen Cacault, si l'on ne prenoit sur-le-champ des mesures efficaces pour contenir la populace romaine. Cette déclaration du ministre espagnol, & plus encore la nouvelle des victoires décisives remportées par les Français, engagerent le gouvernement à déployer toutes ses forces pour maintenir le bon ordre : mais si les événemens de la guerre eussent continué à être contraires aux Français, il est probable que les braves Romains se seroient encore signalés par quelque massacre, qu'un poëte de cour papale auroit ensuite appelé :

*Magnanima vendetta e giusto sdegno.*

C'est ainsi que l'abbé Monti, secrétaire du neveu de sa sainteté, caractérise l'assassinat de Basseville, dans un poëme où il a prouvé les charmes d'une poésie hardie & vigoureuse, à embellir les maximes du fanatisme & de l'intolérance.

On parle ici depuis plusieurs jours d'un miracle bien

propre à désabuser la foule ignorante, si quelque chose pouvoit lui faire ouvrir les yeux sur l'imposture des prêtres & des nones. Voici le fait en peu de mots. La servante de l'avocat Orengo ayant eu besoin d'ouvrir une vieille armoire pendant l'absence de son maître, y trouva une image : elle la fixa avec attention & se mit ensuite à crier *miracle ! miracle !* Beaucoup de gens du voisinage accoururent aussi-tôt, & tous de concert s'écrierent : *vive Marie ! miracle ! miracle !* On tira ensuite l'image de l'armoire ; on la mit sur une espece d'autel ; on alluma des bougies devant elle, & tous les spectateurs se prosternerent pour l'adorer : c'étoit une procession continuelle de gens qui alloient & venoient, & qui tous étoient témoins oculaires du miracle. Sur ces entrefaites, l'avocat étant retourné chez lui, & ayant percé avec peine la foule qui remplissoit sa maison, il entra dans le nouveau sanctuaire & vit les dévots prosternés devant le portrait de la *Conci*, que sa beauté & un grand crime ont rendu fameuse. (Elle fut condamnée à mort comme complice de l'assassinat de son père.) L'avocat indigné s'élança sur l'autel, prend le portrait, le met en pieces, le foule aux pieds, en prévenant les spectateurs d'une erreur si étrange.

Malgré les impostures qu'on a découvertes, il se fait encore des miracles. Il se trouve quantité de gens de bon sens qui affirment n'avoir rien vu ; mais leur autorité ne persuade pas. Les hypocrites disent qu'ils étoient indignés de voir ; & cette réponse suffit pour calmer les scrupules de la raison.

De Gènes, le 18 août.

La cérémonie du couronnement de la Sainte-Vierge, comme souveraine de la république de Gènes, eut lieu le 13. La fête a été très-dévôte, mais nullement magnifique. On a remarqué que l'illumination des palais a été très-mesquine, comme si les nobles n'étoient pas charmés d'avoir la Sainte Vierge pour reine ; tandis que les quartiers habités par le peuple étoient illuminés à grands feux.

Depuis quelques jours il est arrivé ici plusieurs offi-



iers corses & entr'autres le général Gentile. On croit qu'ils se disposent à aller en Corse se mettre à la tête de leurs compatriotes. Il n'est pas douteux que ceux-ci ne reprennent les armes dès qu'ils verront des chefs auxquels ils étoient attachés. On connoît sans doute à Paris la *lettre des Corses républicains réfugiés en France à leurs compatriotes en Corse*. Cette adresse énergique a été rédigée par Barthélemi Arena, qui arant de donner des conseils à ses compatriotes, leur a offert de grands exemples de courage & de patriotisme. Cette lettre circule en Corse & y prépare les esprits.

Des personnes qu'on regarde ici comme patriotes écrivent de Paris que le directoire fait marcher en Italie, non-seulement toutes les troupes de la Vendée, mais encore l'armée du centre; que dès que toutes ces forces seront rassemblées, le général en chef publiera une proclamation du gouvernement françois pour inviter tous les peuples d'Italie à rentrer dans leurs droits & à s'ériger en républiques, &c. Si le directoire a ce projet, sans doute il n'a garde de le communiquer. Ceux qui le lui supposent & qui font part de leurs conjectures, ne peuvent guere avoir d'autre objet que d'alarmer les gouvernemens d'Italie & de les indisposer de plus en plus contre les François.

## F R A N C E.

De Paris, le 22 fructidor.

Le régloment de la *Caisse de comptes courans*, dont nous avons annoncé l'établissement dans un de nos journaux, est imprimé; il est précédé d'un avis très-bien fait, qui mérite d'être lu, & qui démontre qu'il n'y a que l'absurdité ou la mauvaise foi qui puisse confondre une banque avec l'agiotage. Il est terminé par ce paragraphe remarquable:

« Une dernière observation, qui semble décisive pour déterminer la confiance, c'est que le public a toujours été appelé à concourir aux établissemens de ce genre avant qu'ils fussent commencés, & que celui-ci ne lui est présenté qu'après avoir été mis en activité. En effet, ce n'est que lorsque des actions ont été prises, des lettres de change escomptées, des dépôts reçus; ce n'est enfin que lorsque le succès de l'essai a démontré qu'il ne s'agissoit plus de risquer une épreuve, mais que l'on pouvoit profiter d'une expérience, que les associés ont cru devoir donner connoissance à leurs concitoyens de l'organisation de la *caisse de comptes courans*, & publier non un prospectus sur un projet à tenter, mais un avis sur une entreprise qui s'exécute ».

Cet établissement, formé le 11 messidor dernier, a ses bureaux hôtel de Massiac, place des Victoires.

La faction qui dominoit par la terreur dans l'époque anarchique de la révolution, qui sent avec frayeur que sous le regne de l'ordre & des loix elle va retomber dans l'opprobre & la nullité; qui voit que ses dernières manœuvres pour créer du trouble n'ont fait que confirmer & accroître le mépris public dont elle est couverte, revient encore à ces anciennes manœuvres qui, toutes grossières qu'elles sont, leur ont autrefois si bien réussi. Voilà qu'on intercepte des lettres qu'on a fabriquées; qu'on arrange des correspondances qui n'ont pas plus de réalité que de bon sens. On va jusqu'à ressusciter la fa-

meux comité autrichien, dont Brissot & consorts ont autrefois si bon parti. Nous n'entrons dans aucun détail sur ces machinations usées, qui viennent trop pour faire illusion. Nous espérons seulement que les conspirations & les complots seront soumis au grand jour d'une discussion publique & judiciaire, & que les tribunaux feront justice des coupables, de quelque couleur que soit leur cocarde.

Les journaux anarétiques ont fait beaucoup de bruits sur des arrestations de quidams, sûrement royalistes, qui ont eu lieu dernièrement à Ruelle. Ils n'en disent rien, depuis qu'ils savent que le chef de cette complot royaliste est le fameux tambour Jourdan, le plus utile instrument autrefois.

Le citoyen Portalo, capitaine du corsaire *Le Goujon* de Saint Jean de Luz, a conduit dans le port de Vannes un navire anglais qu'il a pris devant la barre de Camille en Portugal, malgré le feu du fort, & un bâtiment portugais qu'il a enlevé à l'abordage.

Il est entré à la Corogne deux prises, dont l'une anglaise & l'autre portugaise, faites par le citoyen Le Goujon, capitaine de corsaire de Bordeaux *L'Aventure*, qui en a envoyé une troisième à Rivadec, expédiée d'Angleterre pour la côte de Guinée. Ces cinq prises sont chargées de diverses marchandises.

Le navire anglais *L'Anne*, capitaine Nicholson, du port de 450 tonneaux, & allant de Pétersbourg à Londres avec un chargement de suif, planches, potasse, &c., a été pris & envoyé à Dunkerque par le corsaire *Le Bustier*.

Le corsaire *Le Furet*, de Boulogne, y a conduit une nouvelle prise dont la cargaison consiste en fer, biere, &c.

On écrit d'Amsterdam, qu'il vient d'y arriver de nouvelles prises anglaises faites par le corsaire *L'Aimée*, du Havre.

## Faut-il faire une révolution en Allemagne?

Première lettre.

La révolution, qui semble projetée pour l'Allemagne n'est en rien semblable à celle qui déjà paroît s'opérer pour une partie de l'Italie. Dans celle-ci, on veut régénérer les peuples, changer toutes leurs loix, les transporter violemment dans les orages de la liberté; dans l'autre, il ne s'agit que de trafiquer des peuples, de les vendre à de nouveaux maîtres, d'effacer toutes les anciennes limites. On leur laisse leurs loix; on échange ce qui les gouvernent. Si notre politique embrasse à la fois ces deux objets si différens, il faut convenir que nous nous embarrassons peu d'être en contradiction avec nous-mêmes. D'un côté, nous affranchissons en Italie un peuple indolent & superstitieux; nous le jégeons propre à la liberté, par cela seul qu'il a été subjugué par nous; de l'autre côté, nous passons en Allemagne au travers d'un peuple fier & belliqueux, accablé sous le régime féodal sans nous mêler de redresser les griefs des peuples envers ceux qui les gouvernent; nous nous bornons à négocier avec leurs princes, à faire ou à projeter des partages qui excitent l'ambition des uns, le désespoir des autres. La réserve que nous apportons en Allemagne pourquoy ne pas la porter en Italie?

Entre ces deux plans de diplomatie, je ne vois qu'

deul point  
lons & no  
a encore

que l'un  
vraisembl

Deux tr

avec le du

Baden. Ne

plus sûr,

qu'avec de

pendantes

par le fai

aurons be

réunir: i

obtenons

qu'impose

quelques-

la peur fo

soutient l

débris de

faire reviv

nous voul

liaires qu

elle-même

Supposez

prix d'une

gers.

Tant qu

de sa diss

partages,

qu'il ne r

veille,

Admet

le roi de

avec sécu

velopper

que l'appâ

muet de r

rapport à

acheterons

déclarera

coup qu'il

aurons-nou

braves arm

dangers,

roi de Pru

traira, qu

nous? ser

grandisse

l'intelligen

les princes

des traités

en eux à u

de ressaisi

Pentend

corpe germ

de ce fait.

sortir vain

la balance

Prusse, pe

protecteur

puissances

en a mett

je ne vois



seul point de ressemblance; c'est qu'au moins nous brouillons & nous renversons beaucoup de choses. Hélas! il y a encore un autre point commun à ces deux plans; c'est que l'un & l'autre ne rendent la paix ni prochaine, ni vraisemblable.

Deux traités viennent cependant d'être conclus, l'un avec le duc de Wurtemberg, l'autre avec le margrave de Baden. Ne sembleroit-il pas plus naturel, plus expéditif & plus sûr, de négocier avec le corps germanique lui-même qu'avec deux princes qui en sont des fractions très-dépendantes? Pourquoi juger ce corps germanique dissout par le fait & ne plus reconnoître son existence? Nous aurons beau diviser ses membres, il tendra toujours à se réunir: il proteste d'avance contre les cessions que nous obtenons des états isolés; il oppose ses loix aux partis qu'impose la nécessité du moment. Si l'ambition porte quelques-uns de ses membres à conspirer contre lui, si la peur force les autres à s'en détacher, le ressentiment soutient la ligue contre nous; l'Autriche s'empare des débris de cette ligue & n'attend que des succès pour la faire revivre toute entière. Ainsi, la terreur même que nous voulons inspirer assure à cette puissance les auxiliaires que nous voulons séparer d'elle. En se défendant elle-même, elle paroît conserver tout ce qui l'environne. Supposz lui des succès, elle saura bientôt réclamer le prix d'une protection dont elle fera valoir tous les dangers.

Tant que le corps germanique se verra menacé par nous de sa dissolution, tant que nous l'inquiéterons par des partages, par des cessions isolées, il n'est point d'appui qu'il ne réclame contre nous, point d'ennemis qu'il ne réveille, point de forces qu'il ne ranime.

Admettons que quelques membres du corps germanique, le roi de Prusse, par exemple, contemplent aujourd'hui avec sécurité, avec joie même, la tempête qui paroît envelopper cet empire & qui menace l'Autriche; supposons que l'appât de quelques cessions le rende un complice muet de notre invasion, quelle sera notre position par rapport à lui? Il faudra s'occuper de l'aggrandir; nous acheterons son inaction & non pas ses secours. Il ne se déclarera pas hautement en notre faveur; c'est beaucoup qu'il ne se déclare pas contre nous. Quelle garantie aurons-nous de sa foi? Une seule, le succès. Partez donc, braves armées, étendez vos conquêtes, brava tous les dangers, toutes les fatigues pour satisfaire l'ambition du roi de Prusse. Mais enfin si la fortune nous devient contraire, quels amis trouverons-nous sur ce sol envahi par nous? seront-ce les princes dont nous aurons médité l'aggrandissement? Ils ne s'occuperont alors qu'à couvrir l'intelligence secrète qui existoit entre eux & nous. Seront-ce les princes dont nous aurons envahi les possessions par des traités des paix? La foi de ces traités le cédera bientôt en eux à un ressentiment profond & à l'occasion offerte de ressaisir ce qu'ils ont perdu.

J'entends répéter que le moment de la dissolution du corps germanique est arrivé. Je ne suis nullement convaincu de ce fait. Je le vois dans chacune des dernières guerres sortir vainqueur des efforts tentés contre lui. Je vois que la balance égale, qui s'est établie entre l'Autriche & la Prusse, pose des limites assurées à l'ambition de ces deux protecteurs, & que toujours au moins l'un de ces deux puissances le défend contre l'invasion étrangère. Mais en admettant la dissolution possible du corps germanique, je ne vois pas qu'il soit de notre intérêt de la presser.

N'est-ce pas nous qui avons pris soin de fortifier cet utile rempart contre l'ambition de la maison d'Autriche. Si notre haine pour cette puissance s'est renouvelée avec plus de fureur que sous Richelieu, sous Louis XV même, pourquoi donc abattons-nous avec imprévoyance cette digue que le tems & nos soins même avoient mise à côté de l'Autriche.

Voyons l'Autriche avec l'étendue des moyens militaires qu'elle nous oppose. Attaquée dans ses propres états, dans l'intérieur de ses provinces, si elle parvient à nous en repousser, elle nous chassera nécessairement beaucoup plus loin. Elle prendra possession du pays qu'elle préservera de notre invasion; elle appellera tous les prétextes du dangers pour y maintenir ses forces; elle ne nous éloignera de la Bavière que pour l'envahir à son tour. Sa puissance deviendra plus redoutable pour nous, quand elle s'étendra sur des peuples plus guerriers, plus à portée du centre de son empire. Le titre presque honorifique de chef de l'Empire se convertira pour elle dans le titre de protecteur de l'Empire; elle en retirera un éclat tout nouveau, & sur tout les plus solides avantages. Travailler à la dissolution de l'empire germanique, c'est donc travailler à l'agrandissement de l'Autriche.

Mais pour opérer les partages dont ce grand démembrement seroit la cause, je le demande maintenant, combien comptent-on employer d'armées? combien de nouvelles guerres à soutenir, de nouvelles levées d'hommes à faire parmi nous? combien de nouveaux revers à essayer? combien d'impôts à lever sur nous-mêmes? combien d'injustices à prolonger, à étendre? combien de tems faudra-t-il tenir la nation dans cet état ignominieux d'impuissance à satisfaire ses créanciers? combien d'or à verser sur ces contrées où nous en levons un peu aujourd'hui, mais où peut-être demain il faudra en répandre? . . . Politiques étrangers, qui accablez notre gouvernement de vos vastes plans de diplomatie, de telles considérations vous arrêtent peu! Mais trouvez bon qu'un Français les rappelle sans cesse.

LACRETELLE, le jeune.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 22 fructidor.

Fabre a démenti le bruit répandu qu'on ne s'occupoit pas de payer les rentiers: ils le seront incessamment; & la commission des dépenses, dont Fabre est l'organe, assure qu'ils recevront une partie en valeurs réelles.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'amnistie. André Dumont obtint le premier la parole; il annonce qu'il ne parlera pas sur le fond du projet, mais qu'il croit devoir proposer un article additionnel. Il demande, & Fargue après lui, que les amnisties soient jusqu'à la paix générale exclus des fonctions publiques. Ces deux orateurs se sont appuyés de la loi du 3 brumaire, qui prononce l'exclusion qu'ils réclament contre des gens moins coupables & dont quelques-uns mêmes ne sont personnellement accusés de rien.

Ils traçent le tableau du mal qu'ont fait, depuis le 4 brumaire, les amnisties qui, en surprenant la confiance du gouvernement, se sont emparés de toutes les places. Quoi! s'est écrié André Dumont, vous interdisez toutes les places à un homme pour avoir signé un arrêté, ou



parce qu'il a un parent émigré ! & un assassin pourra être juge , un voleur pourra être dépositaire ! Pas de milieu , où rapportez la loi du 3 brumaire , ou étendez-la à tous ceux qui profiteront de l'amnistie.

Telle a été la conclusion des deux orateurs.

Couchery , qui a pris la parole ensuite , a attaqué la loi du 3 brumaire en elle-même , & en a demandé formellement le rapport. Il s'est attaché à montrer qu'elle étoit également contraire à la justice & à la constitution.

Il a rappelé les circonstances dans lesquelles elle a été adoptée sur la proposition d'une commission que la postérité , a-t-il dit , rangera parmi les chambres ardentes. Si l'on a cédé , si la loi fut adoptée , c'est que la résistance pouvoit avoir son danger , & qu'il falloit , à tout prix , établir la constitution pour échapper à l'anarchie prête à renaître.

Ces trois discours seront imprimés , quoique quelques membres s'y soient assez vivement opposés.

Villers soutient que la loi du 3 brumaire est juste , morale & nécessaire.

Louvet la défend aussi ; il se fonde sur les trames qu'ourdissent de tous côtés les royalistes , & dont les preuves sont dans un procès-verbal déposé au directoire , & dans un grand nombre de faits que Louvet raconte.

Et tout cela pour les prochaines élections , selon Louvet.

Henri Larivière s'éleve avec force & chaleur contre la loi & contre Louvet ; il regarde cette loi comme un grand attentat à la justice. Quoi ! dit-il , punir des hommes pour des fautes qu'ils n'ont pas faites , & cela dans le moment où on sollicite le pardon national pour les brigands qui en septembre se demandoient le matin où va-t-on tuer ce soir ?

Mais quoi ! on exclue toute une classe d'hommes des places secondaires , quand les rênes du gouvernement sont entre les mains d'un parent d'émigré : Barras , qui est assis au directoire , n'a-t-il pas son frere parmi les émigrés ?

Quant aux conspirations du royalisme , il croit ces dangers un peu grossis par une imagination en délire qui ne sait plus où s'arrêter. Mais il s'étonne du silence complaisant qu'on garde sur des conspirations un peu plus réelles ; sur celle de Babeuf ; sur celle qui a éclaté il y a quelques nuits encore , & dont un des machinateurs , tué sur la place , semble avoir été destiné à en faire connoître les véritables auteurs , & à démentir d'avance les orateurs qui viendroient essayer de tromper le corps législatif par leurs mensongeres déclamations.

Larivière pense que l'honneur du corps législatif est aussi intéressé que sa justice à ce que la loi du 3 brumaire soit rapportée. Je pourrois en rappeler l'histoire , dit-il , & faire de terribles révélations , si le salut de ma patrie en dépendoit.

Julien Souhait demande à faire une motion d'ordre ; ses premieres paroles excitent un violent orage. Autrefois , dit-il , cette tribune eût été la roche tarpéienne pour les amis de la royauté ; les tems sont changés . . .

Presque tous les orateurs qui avoient parlé avant Julien Souhait avoient été fréquemment interrompus ; une vive agitation régnoit dans le conseil ; elle éclate aux

paroles de Julien Souhait ; vingt membres se précipitent à la tribune & parlent à la fois.

Merlin parvient à se faire entendre ; il représente combien est importante la question qu'on agite , & demande le renvoi à une commission.

Le renvoi est ordonné , & déjà la séance se levoit , quand Lemerer court à la tribune & excite de nouveau le trouble ; il s'oppose au renvoi & demande l'ajournement à demain. C'est un exemple unique , dit-il , qu'une législature ait renversé une constitution . . .

De violens cris interrompent Lemerer.

Chénier , Louvet & un grand nombre d'autres courent à la tribune.

Que Lemerer s'explique ! crie Bourdon. Parle-t-il de la législature qui nous a donné la république ?

On ne m'a ni compris ni même entendu , répond Lemerer. Je dis que c'est un exemple unique qu'une législature qui , après avoir fait une constitution , achetée par tant de peine & de sang , l'ait détruite de ses propres mains , & voilà ce que la convention a fait par la loi du 3 brumaire.

Jourdan dit que les cinq membres de la commission ont été d'avis qu'il falloit rapporter cette loi.

Camus , l'un de ces cinq membres , assure que le fait n'est pas exact ; qu'il a seulement été arrêté de retrancher l'article qui , dans le projet d'amnistie , concernoit cette loi. C'est ce qu'on a fait.

Enfin le renvoi est ordonné & la discussion ainsi terminée.

Le conseil adopte la rédaction d'un arrêté pris hier en comité général , par lequel le directoire est invité à faire connoître au corps législatif l'état des troupes qui se trouvent dans les départemens de l'Ouest.

Nota. Le conseil des anciens , après avoir entendu la lecture du procès-verbal d'hier , a levé sa séance.

*Bourse du 22 fructidor.*

Mandat , 4 liv. 12 s. , 13 , 14 , 16 , 17 ½ 19 , 5 l. , 5 l. 2.

*Elémens de Chymie* , par J. A. Chaptal , professeur de chymie à l'école de santé de Montpellier , associé à l'institut national de la république française ; &c. &c. ; troisieme édition considérablement augmentée , 5 vol. in-8°. brochés , 12 liv. esps & 15 liv. franc de port pour les départemens. A Paris , chez Deterville , libraire , rue du Batoir , n°. 16 , près celle de l'Eperon.

La rapidité avec laquelle les deux premieres éditions de cet ouvrage ont été épuisées , & l'empressement des étrangers à se les approprier par des traductions , tout concourt à faire l'éloge de l'auteur & à démontrer l'utilité de son ouvrage. Une distribution plus méthodique , plus d'art , plus d'étendue , constituent la refonte apportée à cette troisieme édition , qu'il a d'ailleurs enrichie d'un grand nombre de faits chymiques , tels que le tannage , la teinture , la préparation des résines , &c. &c.

L'auteur , appelé pendant la révolution à diriger la fabrication des salpêtres , y a inséré un traité sur cette matière. Le chapitre sur-tout dans lequel sont discutées à ce sujet la connoissance & la préparation des terres , mérite particulièrement d'être remarqué. En général les élèves d'abord , & ensuite tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la chymie , ne pourront que s'voir gré à l'auteur des augmentations & des développemens considérables qu'il vient de donner à son ouvrage.

N. 3  
N O  
Q  
Relation de  
vernement  
coupables  
obligée d  
réforme d  
Prix de  
16 liv. po  
Les nou  
de la défait  
vée des Au  
écrites de  
envoyées p  
produit un  
déjà résolu  
la contribu  
maltraiter  
suivante.  
Relation d  
« Le 7  
allés prend  
beaucoup d  
curieux ; p  
nés qui le  
rieuses. Da  
de la comm  
se promèn  
Colonne p  
aussi-tôt e  
que d'étoit  
à-ver tran  
d'enfans fit  
chercheren  
mais ils fu  
tuez-les , c  
Alors ceuz